

DIALOGUE INTERNATIONAL ENTRE CATHOLIQUES ET ORTHODOXES

Groupe Saint-Irénée

Communiqué – Halki

2015



Source : *Istina* 2015/4, p. 455-458.

DOCUMENTS

Groupe de travail orthodoxe-catholique Saint-Irénée

Communiqué – Halki, Turquie 2015

Le Groupe mixte de travail orthodoxe-catholique Saint-Irénée a tenu sa douzième session annuelle du 4 au 8 novembre 2015 au monastère de la Sainte-Trinité, siège historique de la faculté de théologie du Patriarcat œcuménique, située sur l'île de Halki (Heybeliada, Turquie). La rencontre de 2015 était co-présidée par Mgr Job (Getcha), archevêque orthodoxe de Telmessos, et Mgr Gerhard Feige, évêque catholique de Magdebourg, Allemagne.

Lors de la session d'ouverture, le mercredi 4 novembre au soir, les participants furent accueillis par l'abbé du monastère, le métropolite Elpidophoros (Lambriniadis) de Brousse. Pendant le colloque, ils ont participé chaque jour à la Prière des heures, et le dimanche 8 novembre ils ont assisté à la Divine Liturgie à la Cathédrale Saint-Georges du Phanar, suivie d'une chaleureuse réception au Patriarcat œcuménique.

Les exposés de cette année traitaient de l'émergence des Églises nationales au sein de l'Orthodoxie au XIX^e siècle, de la notion de communion/*koinonia* et de sa pertinence œcuménique ainsi que de la compréhension de l'autorité dans l'Église. Les participants ont également élaboré avec grand soin un document récapitulant le travail accompli par le Groupe de travail au cours de ces douze dernières années. Ils ont résumé leurs conclusions de la session 2015 dans les thèses suivantes :

Thèses sur l'émergence d'Églises nationales dans l'Europe du Sud-Est au XIX^e siècle :

(1) À la différence des anciens patriarcats et de l'Église de Russie, les Églises nationales autocéphales de l'Europe du Sud-Est se formèrent en lien très étroit avec la création au XIX^e siècle des États-nations de cette région. Des facteurs fort différents, mais en lien très étroit entre eux, tels que le territoire, l'ethnicité, l'État, la politique et la langue jouèrent un rôle dans ce processus. Leur évaluation ecclésiologique pose bien des questions. On attendait de ces Églises nationales une contribution à la construction des États-nations et à la consolidation de l'identité nationale.

(2) La formation des Églises nationales autocéphales en Europe du Sud-Est (Églises grecque, serbe, roumaine et bulgare) n'a pas suivi un modèle unique, mais elle revêt un certain nombre de caractéristiques communes. La majorité des peuples de ces régions n'était pas confinée

dans les limites territoriales de leur État national, si bien qu'ils se retrouvèrent répartis entre des structures ecclésiastiques distinctes. De plus les gouvernements de ces nouveaux États-nations voulaient que l'Église orthodoxe de leur territoire se proclame autocéphale, ce qui l'amenait à remettre en cause ses relations antérieures avec le Patriarcat de Constantinople. Cependant, chez les Bulgares cela s'est passé différemment : du fait de la création d'un exarchat bulgare par le Sultan, l'accès à l'autonomie ecclésiastique a précédé chez eux la naissance de leur État.

(3) Concernant la reconnaissance de l'autocéphalie, on doit se rappeler que toutes ces Églises nouvellement établies étaient jusqu'alors sous la juridiction du Patriarcat de Constantinople. Après l'indépendance totale de ces nouveaux États nationaux, l'autocéphalie de ces Églises nationales fut, par la suite, reconnue par le Patriarcat œcuménique sur la base du principe de la territorialité de la juridiction. C'est pourquoi le Patriarche œcuménique, ainsi que les Patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, réagirent aux aspirations d'autonomie ecclésiastique des Bulgares en tant que bulgares, en condamnant l'ethnophylétisme lors d'un synode tenu à Constantinople en 1872. Ils refusaient une juridiction spéciale pour tous les Bulgares orthodoxes au sein de l'Empire, car cela revenait à privilégier le principe d'ethnicité au détriment du principe de territorialité. Il s'ensuivit un schisme qui ne fut résolu qu'après la Seconde Guerre mondiale.

(4) C'est ainsi qu'au XIX^e siècle l'autocéphalie changea de sens. Au lieu de constituer une question d'ordre interne à l'Église, elle devint une manifestation d'indépendance vis-à-vis du Patriarcat œcuménique. L'autocéphalie ecclésiastique alla de pair avec la souveraineté de l'État-nation. Il s'ensuivit un conflit entre les critères ethniques et territoriaux dans la détermination de la juridiction, ce qui modifia la structure de l'Église, un problème qui s'installa du fait de la non-coïncidence des frontières géographiques des États et celles des groupes ethniques.

Thèses sur la notion de communion/*koinonia* :

(5) La réalité de l'Église comme participation à la vie du Christ par l'Esprit saint est rendue pleinement visible à la lumière du mystère de l'Eucharistie. La *koinonia* de l'Église est fondée sur la proclamation de l'Évangile et la confession de la foi apostolique qu'il implique ; le ministère de la Parole et les sacrements viennent l'appuyer. La célébration de l'Eucharistie est l'événement par excellence où se manifeste la *koinonia* de l'Église.

(6) La communion sacramentelle présuppose fondamentalement l'unité dans la foi. Cependant, la portée précise de cette unité dans la foi doit être clarifiée. Cela vaut non seulement pour nos Églises elles-mêmes, où se pose la question du lien entre la foi de l'Église et la foi de l'individu, mais également pour les Églises entre elles qui doivent définir les critères requis pour une célébration commune de l'Eucharistie.

(7) La conception de l'Église en tant qu'assemblée de croyants réunis dans l'Esprit saint autour du Christ, présent dans la Parole et l'Eucharistie, exige et présuppose toujours la communion entre toutes les Églises locales présidées par un évêque. Chacune de ces assemblées, qui au bout du compte célèbre l'Eucharistie sous la présidence de l'évêque, a conscience qu'elle le fait en communion avec l'Église tout entière. Et c'est de l'Eucharistie que découle son appartenance à cette communauté plus vaste.

(8) La reconnaissance de la pleine réalité du mystère eucharistique fonde aussi la reconnaissance mutuelle des Églises entre elles en tant qu'Église de Jésus-Christ. D'un point de vue catholique, le statut ecclésial des autres Églises dépend dans une large mesure de la façon dont les sacrements y sont administrés. Dans l'Église orthodoxe, la reconnaissance de la réalité ecclésiale et de la validité des sacrements chez les non-orthodoxes relève de pratiques diverses, liées aux circonstances historiques. Jusqu'à présent, les différentes Églises locales orthodoxes ne sont pas parvenues à un consensus sur ce point.

Thèses sur le sens et l'importance de l'autorité dans l'Église :

(9) Comme dans toute société humaine, on trouve dans l'Église des phénomènes d'autorité et de pouvoir. L'autorité désigne l'influence d'une personne ou d'une institution, fondée dans la tradition ou dans la compétence et dans le prestige qui en découle. Le pouvoir implique la possibilité d'user de certains moyens et de certaines procédures pour prendre des décisions pour autrui.

(10) L'Écriture sainte décrit l'autorité et le pouvoir de différentes manières. Il y a ainsi dans l'Église des personnes aux dons divers qui ont l'autorité et qui l'exercent dans différents domaines, comme on le voit dans *Ep* 4,11 : « Et il[le Christ] a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs. » Ceci montre que l'autorité dans l'Église est toujours liée à la communauté. L'autorité et le pouvoir sont interdépendants, même s'il existe des cas d'autorité spirituelle dans l'Église qui ne sont pas liés à une fonction ecclésiale. Des saints tels que le starets Silouane l'Athonite et Mère Teresa en sont de bons exemples.

(11) Nous partageons la conviction que l'usage du pouvoir dans l'Église ne prend tout son sens que s'il est exercé selon le modèle du Christ crucifié, comme un service et non comme une façon de dominer les autres (voir *Mc* 10,42-45 par. ; *Jn* 13,1-17). Ceci s'applique également à l'exercice de la primauté à ses différents niveaux. Les moyens à la disposition de ceux qui exercent la primauté doivent être utilisés uniquement dans cet esprit. Ceux qui occupent des fonctions de pouvoir insistent beaucoup sur le service, le charisme et l'amour, il est d'autant plus regrettable que certains d'entre eux s'identifient pourtant à leur propre pouvoir à un point tel que le sens véritable de la primauté s'en trouve brouillé. Le fait de devoir rendre des comptes sur l'exercice de leur ministère montrerait donc plus clairement l'interdépendance entre primat et communauté.

Le Groupe de travail mixte orthodoxe-catholique Saint-Irénée se compose de 26 théologiens, 13 orthodoxes et 13 catholiques, originaires de plusieurs pays d'Europe et des États-Unis. Il s'est constitué en 2004 à Paderborn (Allemagne) et depuis lors il s'est réuni à Athènes (Grèce), Chevetogne (Belgique), Belgrade (Serbie), Vienne (Autriche), Kiev (Ukraine), Magdebourg (Allemagne), Saint-Pétersbourg (Russie), Bose (Italie), Thessalonique (Grèce) et Rabat (Malte). À la session de cette année sur l'île de Halki près d'Istanbul (Turquie), il a été convenu que la prochaine session du Groupe de travail se tiendrait à Taizé (France) en novembre 2016.